

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 7 mars 2022

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 7 mars 2022, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Ouverture de la réunion :

La séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Laverdière, sont également présents :

- M. Philippe Lafrenière, conseiller au siège numéro 1;
- Mme Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2;
- M. André Bertrand, conseiller au siège numéro 3;
- M. Mario Massicotte, conseiller au siège numéro 4.
- M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 5;

Monsieur Luc Bourassa, greffier-trésorier, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Monsieur le maire constate que le quorum nécessaire à la tenue de la rencontre est correctement constitué et que les délibérations peuvent commencer.

Lecture de l'avis de convocation :

Saint-Barnabé, le jeudi 3 mars 2022

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra le lundi 7 mars prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Dans le but de limiter la propagation de la COVID-19, cette séance sera ouverte au public, cependant certaines règles seront à respecter. Elle fera l'objet d'un enregistrement audio qui sera par la suite rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

Votre présence sera également appréciée à compter de 19 h 00 le jour de la séance, pour la tenue d'une courte réunion de travail.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - a) Séance ordinaire du 6 décembre 2021 ;
 - b) Séance ordinaire du 10 janvier 2022 ;
 - c) Séance extraordinaire du 31 janvier 2022 ;
 - d) Séance extraordinaire du 3 février 2022 ;
4. Présentation du maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2022 ;
5. Adoption de la liste de correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 1^{er} janvier et le 3 mars 2022. ;
6. Félicitations pour le Bon coup du mois de février à la Ferme Gémini ;
7. Autorisation par la municipalité des prévisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Octroi d'un contrat concernant la gestion animalière sur le territoire de la municipalité de St Barnabé. Contrôle animalier (chat).

FINANCES

9. Adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires ;
 - a) Janvier 2022 pour la période du 1^{er} au 31 janvier ;
 - b) Février 2022 pour la période du 1^{er} au 28 février ;
10. Présentation pour adoption du règlement 2022-01, décrétant l'imposition des différents taux des taxes et compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2022;
11. Adoption d'une résolution pour fixer le taux de la compensation pour l'eau potable pour l'année 2022 pour les usagers du réseau d'aqueduc de St-Barnabé, qui résident à l'extérieur du territoire de la municipalité, desservis en vertu d'un permis d'exploitation émis par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

GESTION DU PERSONNEL

12. Lettres de démission madame France Lemieux-Jacob, Archiviste et de Monsieur Mario Dion, Technicien à l'aménagement et à l'urbanisme ;
13. Reconduction des postes d'animatrices du camp de jour et autorisation d'embauche ; (2 embauches et 2 aides-animateurs) ;
14. Embauche d'un inspecteur municipal ;

15. Modification aux résolutions 261-11-21 et 265-11-21 concernant le comité d'embauche ;
16. Lettre de démission de Mme Lynda Chabot Conseillère poste No 6 ;
17. Embauche de deux (2) pompiers à la sécurité incendie ;
18. Nomination des responsables en vertu de la résolution R 022-02-2022 Évaluation du Directeur Général et Secrétaire-Trésorier ;
19. Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de soutien juridique dans le dossier de suspension du Directeur Général et Secrétaire-trésorier ;

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Autorisation d'une signature d'entente avec la municipalité de St-Boniface concernant le suivi et contrôle pour l'eau potable et les eaux usées, (personnel qualifié vs notre personnel) cette entente permettra la réduction des coûts de gestions du service;
21. Prolongement du réseau d'égout sur la rue Notre-Dame, le Boulevard Trudel et chemin de la Grande Rivière ;

LOISIRS ET CULTURE

22. Bibliothèque (amené par madame Johanne Gélinas) ;
23. Présentation d'un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement dans le but de modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17, du 6 février 2017, concernant la tarification applicable dans le cadre du camp de jour estival ;

AUTRES SUJETS

24. Demande de la MRC Maskinongé afin de passer une résolution de confirmation de la municipalité pour le maintien de son cabinet extérieur de jonction ;
25. Mandat à la firme Akifer afin de produire le rapport des informations à caractère public et de transmettre un avis au domicile de chacune des propriétés incluses dans les aires concernées et produire les avis. Le tout pour une somme de 1 100 \$ (750 \$ + 350 \$) plus taxes ;
26. Achat de paniers fleuris pour la municipalité ;
27. Résolution autorisant le Maire et Directeur Général et secrétaire-Trésorier à signer une correction cadastrale ainsi qu'une servitude concernant le lot 2 939 743 (Germain Lavergne, 80, 2e rang) ;
28. CIUSSMCQ Dépôt du rapport : Fin du service de repérage psychosocial - Un bilan positif pour la population dans un contexte de pandémie ;
29. Email de Mme Isabelle Gravel MAP Directrice en audit, Vice-présidente à la vérification, Commission municipale du Québec, Il s'agit de la lettre officielle de la vice-présidente à la vérification nous informant des travaux qui auront cours dans votre municipalité ;

30. Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
31. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 370-22 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barnabé ;
32. Autres sujets ;
33. Période de questions ;
34. Clôture de la séance.

Luc Bourrassa
/S/Greffier-trésorier
2022-03-07

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Luc Bourrassa apporte une précision sur l'article 24 concernant la MRC, expliquant que ce cabinet serait sur une propriété privée et non sous l'emprise de la Municipalité. Dans ce cas, la MRC devrait prendre entente avec le propriétaire de l'immeuble, si ce n'est pas déjà fait. (Il s'agit de l'ancienne résidence de Fernand Marcouiller). Il faudrait seulement les informer que la Municipalité n'a pas de « boosters » d'internet, puisqu'il se trouve sur un terrain privé. Monsieur André Bertrand demande d'ajouter « Contrat du directeur général par intérim » au point « Autres sujets » de l'ordre du jour (32.1).

2. L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout du point 32.1, est proposé par Jimmy Gélinas et appuyé par Philippe Lafrenière.

3. Adoption des procès-verbaux ;

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers présents ont pris connaissance des procès-verbaux à être adoptés.

- a) L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 est proposée par Philippe Lafrenière, appuyée par Mario Massicotte ;
- b) L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 est proposée par Philippe Lafrenière, appuyée par Jimmy Gélinas ;
- c) L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 est proposée par André Bertrand, appuyée par Philippe Lafrenière ;
- d) L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2022 est proposée par André Bertrand, appuyée par Philippe Lafrenière.

4. Présentation du maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2022 : Johanne Gélinas

5. Adoption de la liste de correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 1er janvier et le 3 mars 2022

En résumé (il s'agit en général de courriels ou de correspondances):

- Le 4 février : les demandes budgétaires concernant la FQM ;
- Le 4 février : une lettre d'ouverture sur l'habitation ;
- Le 17 février : la hausse du niveau des océans ;
- Le 22 février : Présentation de notre mémoire sur le projet de loi 21 : les hydrocarbures ;
- Le 23 février : L'annonce d'un audit d'une conformité de votre Municipalité et validation des résultats (tous les conseillers devraient en avoir reçu une copie) ;
- Le 23 février, de la MRC : l'application du règlement régional sur l'abattage des arbres ;
- Le 25 février, de la MRC de Maskinongé : La révision du PDZAA de la MRC de Maskinongé et l'invitation au Forum 3 ;
- Le 28 février, de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice : Liste des essences d'arbres et formulaire de demande de plans (Mois de l'arbre et des forêts) ;
- Le 2 mars, du CADC de la MRC de Maskinongé : Une invitation à la journée du CO2 neutre pour les municipalités ;
- Le 2 mars : Gros plan sur l'avenir climatique de la presse ;
- Le 2 mars : Après nous, le déluge de la presse ;
- Le 4 mars : Coup de pouce alimentaire de Yamachiche :

c'est la demande de versement prévu au budget. Selon Monsieur le Maire, le montant avait été augmenté à 1 250\$.

Le versement au coup de pouce alimentaire de Yamachiche est proposé par Johanne Gélinas et appuyé par Philippe Lafrenière.

RÉSOLUTION NUMÉRO :

Pour ce qui est de la liste des essences d'arbres et le formulaire de demande de plan, pour le mois de l'arbre, en mai : la résolution sur la distribution d'arbres à la caserne des pompiers sera étudiée au courant du mois de mars et passée au prochain conseil municipal en avril.

La liste de correspondances reçue au nom du conseil est proposée par André Bertrand et appuyée par Mario Massicotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Félicitations pour le Bon coup du mois de février à la Ferme Gemini

Il s'agit d'une primeur parce que l'annonce est normalement faite après la séance de la MRC de Maskinongé. Monsieur le Maire est heureux de pouvoir annoncer que la Ferme Gemini qui est récipiendaire du titre pour le mois de février. Il y aura une parution sur Facebook et dans l'Éclaireur par la MRC de Maskinongé.

Monsieur le Maire Guillaume Laverdière propose une motion de félicitations à la Ferme Gemini pour les investissements des dernières années et pour la relève de l'entreprise. La résolution est appuyée par Jimmy Gélinas.

7. Autorisation par la municipalité des prévisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot

Monsieur le Maire a vérifié avec Ghislain Lemay, le directeur-général de Saint-Paulin, et il faut adopter le montant de 1 365\$ pour la Municipalité. La résolution est proposée par André Bertrand et appuyée par Philippe Lafrenière.

Il s'agit d'un déficit de 13 000\$, sur lequel la SCHQ prend 90% et la Municipalité 10%, comme c'est coutume dans la charte de l'office de l'habitation. Monsieur Luc Bourassa doit vérifier que la Municipalité a bien reçu une facture pour ceci.

8. Octroi d'un contrat concernant la gestion animalière sur le territoire de la municipalité de St Barnabé

Comme discuté, il sera confié à la direction générale d'en venir à une entente avec le refuge CRM pour la gestion animalière (chats, chiens et animaux exotiques s'il y a lieu). Le tout sera entériné au mois d'avril. Entre temps, s'il y a des plaintes, on peut faire des appels de service à l'entreprise pour les faire récupérer.

Proposé par Jimmy Gélinas et appuyé par André Bertrand.

9. Adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires :

- a) Janvier 2022, pour la période du 1er au 31 janvier**
- b) Février 2022 pour la période du 1er au 28 février**

Les deux périodes ont été comptabilisées sur une même liste, à partir du chèque 18 586 au chèque 18 697, pour un montant total de 198 608.08\$ (101 chèques). Les comptes à payer sont pour un montant de 110 769.64\$.

Pour ce qui est des salaires, au moins de janvier, le total était de 7 006.56\$ et pour le mois de février, 10 060.23\$.

L'adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires pour la période de janvier 2022 est proposée par Johanne Gélinas et appuyée par Philippe Lafrenière. Celle de février est proposée par Mario Massicotte et appuyée par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Présentation pour adoption du règlement 2022-01, décrétant l'imposition des différents taux des taxes et compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2022

Il s'agit du règlement suite à l'adoption des prévisions budgétaires concernant l'année 2022. C'est le même que l'année précédente au point de vue des tarifs, à l'exception de la taxe foncière générale ainsi que celui de la Sûreté du Québec. Il y a également une différence concernant une taxe supplémentaire de 100\$ pour la vidange des étangs / les eaux usées pour la partie urbaine. Une copie a été distribuée initialement lors de l'adoption du budget et une 2^e copie a été distribuée au conseil ce soir.

L'adoption du règlement 2022-01 est proposée par Mario Massicotte et appuyée par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adoption d'une résolution pour fixer le taux de la compensation pour l'eau potable pour l'année 2022 pour les usagers du réseau d'aqueduc de St Barnabé qui résident à l'extérieur du territoire de la municipalité, desservis en vertu d'un permis d'exploitation émis par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

La résolution pour fixer le tarif de l'eau potable à 160\$ pour le raccordement et 1.51\$ par 1000 gallons pour la surconsommation est proposée par Mario Massicotte et appuyée par Johanne Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Lettres de démission madame France Lemieux-Jacob, Archiviste (Responsable de la gestion documentaire) et de Monsieur Mario Dion, Technicien à l'aménagement et à l'urbanisme

Madame Jacob avait démissionné en février et Monsieur Dion démissionne puisqu'il est en pré-retraite et veut ralentir la cadence pour les mois à venir. Monsieur Bourassa lit les lettres de démission. Il est proposé d'envoyer des lettres de remerciement à Madame Jacob et Monsieur Dion pour leur années de service à la Municipalité, de la part de tout le conseil.

La réception des lettres de démission est proposée par Johanne Gélinas et appuyée par Jimmy Gélinas.

13. Reconduction des postes d'animatrices du camp de jour et autorisation d'embauche (2 embauches et 2 aides-animateurs)

Actuellement, il manquait 1 animateur, donc un aide-animateur a été monté au rang d'animateur, donc il faut embaucher 2 aide-animateurs pour le camp de jour cet été. Il faudra passer une offre d'emploi et l'ensemble du conseil, avec Vanessa, procéderont aux embauches. Monsieur Luc Bourassa va vérifier la procédure d'embauche avec Vanessa.

Le tout est proposé par Jimmy Gélinas et appuyé par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Embauche d'un inspecteur municipal

À la suite de la démission de Monsieur Dion, on attend un retour de la MRC de Maskinongé pour un soutien temporaire. On pourrait vérifier avec la Municipalité de Saint-Boniface, Yamachiche ou d'une autre municipalité avoisinante pour emprunter ou louer leur ressource. Une autre option pourrait être le coordonnateur des travaux publics. Les démarches seront continuées et le dossier est reporté ultérieurement.

15. Modification aux résolutions 261-11-21 et 265-11-21 concernant le comité d'embauche

Il s'agit des résolutions concernant l'embauche pour la secrétaire commis-comptable et contremaitre exécutant aux travaux publics. Puisque c'était Madame Lynda Chabot et Monsieur Martin Beaudry qui en étaient responsables, il faudrait élargir le comité d'embauche à tout le conseil et inclure également Monsieur Luc Bourassa. Monsieur Jimmy Gélinas serait en charge du comité, de recevoir les CV et de planifier les rencontres.

Plusieurs CV avaient été reçus lors de la période de l'offre d'emploi, mais la plupart des candidats se sont désistés par la suite. Il ne reste qu'une seule application pour le poste de secrétaire commis-comptable, le comité va examiner le CV et au besoin, retournera en offre d'emploi. Il n'y a eu aucune candidature pour le poste de contremaitre. Puisqu'il s'agit d'un poste important, le conseil va discuter de la possibilité d'envoyer le candidat choisi en évaluation avant l'embauche (évaluation au besoin).

Les modifications sont proposées par Jimmy Gélinas et appuyées par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Lettre de démission de Mme Lynda Chabot Conseillère poste no.6

La lettre a déjà été lue devant le conseil lors d'une séance précédente. Le conseil a une période de 30 jours pour faire l'avis d'élections, puis une période de quatre (4) mois pour statuer quand la votation aura lieu. À ce niveau, il faut vérifier avec Élections Québec pour s'assurer d'être dans une période plus propice pour que les citoyens aillent voter.

La réception de la lettre de démission est proposée par Philippe Lafrenière et appuyée par Johanne Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Embauche de deux pompiers à la sécurité incendie

Le conseil a reçu les lettres que Marc a remises à Monsieur le Maire dans la journée. Dans les deux cas, le conseil va aller de l'avant avec les recommandations de Marc, mais veulent ajouter une période de probation d'un an pour ne pas investir dans un candidat qui quitterait rapidement. Il est proposé par Jimmy Gélinas d'embaucher les deux candidats : Madame Côté et Monsieur Ouellet. Le tout est appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Nomination des responsables en vertu de la résolution R 022-02-2022 Évaluation du Directeur Général et Secrétaire-Trésorier

Puisque les responsables n'avaient pas été déterminés lors de l'adoption de la résolution initiale, il est proposé par André Bertrand et appuyé par Jimmy Gélinas que Johanne Gélinas et Philippe Lafrenière soient les responsables.

19. Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) de soutien juridique dans le dossier de suspension du Directeur Général et Secrétaire-trésorier

Il s'agit d'avoir un conseiller juridique en prévention au dossier de suspension du directeur général, si jamais nous avons besoin d'informations. Le conseil a reçu la correspondance à ce niveau. La FQM a des bureaux d'avocats qui permettent aux municipalités d'avoir un soutien juridique. Ceci n'interfère pas avec l'entente avec la firme Bélanger-Sauvé.

Proposé par André Bertrand et appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Autorisation d'une signature d'entente avec la municipalité de St-Boniface concernant le suivi et contrôle pour l'eau potable et les eaux usées, (personnel qualifié vs notre personnel) cette entente permettra la réduction des coûts de gestions du service

Ceci est pour économiser, puisque Monsieur Pierre Bertrand, qui vient le faire actuellement, est au tarif de 2 000\$ par semaine. La municipalité de Saint-Boniface veut qu'une lettre d'entente soit signée avant l'entrée en fonction. La lettre n'a pas encore été reçue, mais les gens de la municipalité de St-Boniface étaient favorables à ce niveau et étaient même prêts à faire un prêt de machinerie au besoin. Il n'y a pas de période prédéterminée, mais c'est en attendant de trouver le coordonnateur qui pourra prendre la relève. Idéalement, plus d'une personne effectuerait ce travail.

Il faudrait vérifier avec Patricia de Charette pour les formations, pour donner les compétences nécessaires au personnel.

L'entente est proposée par André Bertrand et appuyée par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Prolongement du réseau d'égout sur la rue Notre-Dame, le Boulevard Trudel et chemin de la Grande-Rivière

Lors de la dernière séance, le conseil municipal avait reçu une pétition des résidents du secteur Trudel pour desservir ces résidences. Ces travaux coïncideraient avec la construction de la garderie qui serait dans la pointe avant le chemin de la Grande-Rivière et le réseau d'égouts pourrait passer par là pour se connecter à Trudel. Le point est à l'ordre du jour pour que le conseil débattre de la faisabilité et de l'estimé des coûts, à savoir si on mandate la firme Géni-cité pour en connaître la faisabilité et un estimé des coûts.

Il faudrait trouver une façon de consulter les résidents du secteur pour avoir leur opinion sur le sujet puisque la pétition date de 2019.

Il est discuté de faire faire un estimé préliminaire pour avoir une idée des coûts et des subventions éligibles, puis, dans un 2^e temps, rencontrer la population pour discuter du projet.

Le conseil discute des possibilités de la distance où se rendrait ce prolongement, jusqu'au secteur Gélinas / Pellerin.

Il pourrait être préférable de séparer le projet en 2, dans la même étude, mais la première partie jusqu'à la Grande-Rivière et la 2^e partie jusqu'à la rue Pellerin.

Il est proposé que le conseil se réunisse en cocus afin de discuter de la possibilité de mandater la firme Géni-cité pour faire une étude de la faisabilité du projet ainsi qu'une esquisse sommaire des coûts.

La résolution est reportée, sur proposition de Philippe Lafrenière, appuyée par Johanne Gélinas.

22. Bibliothèque

Madame Johanne Gélinas a rencontré les responsables de la bibliothèque suite à la remise d'un chèque à Monsieur Luc Bourassa. La Municipalité va leur émettre un nouveau chèque qui servira de petite caisse. Lorsque ce sera dépensé, elles pourront demander un renflouement.

La caisse de la bibliothèque est proposée par Johanne Gélinas et appuyée par Jimmy Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Présentation d'un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement dans le but de modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17, du 6 février 2017, concernant la tarification applicable dans le cadre du camp de jour estival

Pour les non-résidents uniquement, le tarif passerait de 500\$ à 600\$, donc il faut modifier la tarification avant le début des inscriptions. L'avis de motion et le dépôt du projet sont proposés par Jimmy Gélinas et appuyés par Philippe Lafrenière.

24. Demande de la MRC Maskinongé afin de passer une résolution de confirmation de la municipalité pour le maintien de son cabinet extérieur de jonction

Ce point a été réglé plus tôt pendant la séance, nous allons leur répondre que le cabinet se trouve sur un terrain privé.

25. Mandat à la firme Akifer afin de produire le rapport des informations à caractère public et de transmettre un avis au domicile de chacune des propriétés incluses dans les aires concernées et produire les avis. Le tout pour une somme de 1 100 \$ (750 \$ + 350 \$) plus taxes

Le rapport concernant la vulnérabilité des eaux usées pour les sources avait été envoyé. Monsieur Luc Bourassa a reçu un appel de Madame Gabrielle Carrier d'Akifer l'avisant qu'il restait encore un autre travail à faire, soit d'aviser la MRC à l'effet des zones d'eau potable qui sont à protéger et aviser les riverains de ces zones sur les contraintes concernant leurs propriétés. Ils demandent une somme de 1 100\$ + taxes pour effectuer ce travail. Monsieur Luc Bourassa conseille, dans les circonstances, de confier ces tâches à Akifer puisqu'ils sont plus au courant des mécanismes à respecter. L'attribution de ce mandat à la firme Akifer est proposée par Mario Massicotte et appuyée par Johanne Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Achat de paniers fleuris pour la municipalité

Comme chaque année, la Municipalité achète 85 paniers fleuris. Ils viennent toujours de la même pépinière pour un montant d'un peu plus de 4 000\$. Puisqu'il y a des pénuries sur beaucoup de choses cette année, le conseil veut commander les paniers plus tôt.

Monsieur Luc Bourassa propose d'appeler quelques pépinières aux alentours pour avoir 2 à 3 soumissions et pouvoir comparer les prix.

Proposé par Philippe Lafrenière et appuyé par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Résolution autorisant le Maire et Directeur Général et secrétaire-Trésorier à signer une correction cadastrale ainsi qu'une servitude concernant le lot 2 939 743 (Germain Lavergne, 80, 2e rang)

Il s'agit d'une propriété à Monsieur Germain Lavergne qui empiète dans l'emprise de la rue et il demande s'il est possible d'avoir une cession de terrain avec une servitude rattachée à la cession de terrain, que Me Claudelle Lacerte pourrait rédiger, puisque le réseau d'aqueduc passe également dans ce secteur. Ce sujet avait déjà été discuté et approuvé au conseil municipal, il ne reste qu'à signer. Toutefois, à ce moment, monsieur Luc Bourassa n'était pas encore en poste donc il faudra modifier les noms.

Proposé par André Bertrand et appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. CIUSSMCQ Dépôt du rapport : Fin du service de repérage psychosocial - Un bilan positif pour la population dans un contexte de pandémie

En résumé, les gens du CIUSSMCQ qui, pendant la pandémie, ont eu le mandat de passer dans les municipalités pour essayer de détecter les personnes qui étaient plus affectées psychologiquement et dans certains cas, leur offrir du réconfort ou des ressources dans le système social pour qu'elles puissent être suivies. La semaine dernière, ils sont venus déposer le rapport pour la Municipalité de Saint-Barnabé. La réception de ce rapport est proposée par Jimmy Gélinas et appuyée par Johanne Gélinas.

29. Email de Mme Isabelle Gravel MAP Directrice en audit, Vice-présidente à la vérification, Commission municipale du Québec, Il s'agit de la lettre officielle de la vice-présidente à la vérification nous informant des travaux qui auront cours dans votre municipalité

Chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce courriel, dans lequel ils font l'audit de la Municipalité en vertu des budgets, des états financiers, etc. Saint-Barnabé est défaillant dans certaines avenues, mais il s'agit d'une procédure normale considérant le contexte dans les années antérieures. Malheureusement, les prévisions budgétaires et états financiers ont été déposés en retard.

La réception de cette lettre est proposée par Jimmy Gélinas et appuyée par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le ministère ne désire plus revenir dans les séances préparatoires tant que le conseil n'a pas accepté leurs démarches. Le conseil doit accepter la proposition pour que Monsieur Pinard revienne et mette sur pied le plan d'accompagnement.

Le point sera reporté pour que le conseil puisse en discuter plus amplement. Le report est proposé par Philippe Lafrenière, appuyé par Jimmy Gélinas.

31. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 370-22 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barnabé

Il y a deux choix, soient celui qui a déjà été présenté, préparé par un avocat, ou celui de la FQM. Le 1^{er} mars était la date limite, qui n'a pas été rencontrée. Le conseil aurait pu organiser une deuxième séance ordinaire pendant le mois de mars pour l'adopter, mais Monsieur le Maire préfère le reporter à avril. Il se pourrait toutefois que le ministère l'impose entre-temps, mais il faut quand même en adopter un.

Monsieur André Bertrand donne l'avis de motion pour adopter le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux préparé par la FQM.

32. Autres sujets

32.1 Contrat du directeur général par intérim

Monsieur André Bertrand a dressé un contrat pour le directeur général par intérim qu'il souhaite proposer au Conseil.

CONSIDÉRANT la résolution 023-02-2022 de la séance extraordinaire du 3 février, lors de laquelle le conseil a accordé un congé avec solde au directeur général secrétaire-trésorier dans le but d'obtenir une évaluation positive de ses compétences ;

CONSIDÉRANT la résolution 04-02-2022 à laquelle la Municipalité reconnaît que les membres du conseil ne peuvent remplacer le principal fonctionnaire d'une municipalité en cette période d'absence malgré le fait que le conseil municipal doit produire le plus tôt possible le budget 2022 afin d'expédier les comptes de taxes et minimiser ainsi les emprunts temporaires ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil confie, en l'absence de Monsieur Beaudry, le poste de directeur général par intérim à la compétence de Monsieur Luc Bourassa, dont la mission première sera de contribuer à la préparation et à l'adoption du budget ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu proposer un contrat de travail à être signé entre Monsieur Luc Bourassa et la Municipalité de Saint-Barnabé, dont les termes, la rémunération et les avantages sociaux pourront tout au plus être équivalents ou similaires à ceux de l'actuel directeur général et secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE

Monsieur André Bertrand propose, appuyé par Monsieur Mario Massicotte, que le Conseil accepte d'entériner le contrat de travail de Monsieur Luc Bourassa à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Un contrat de travail qui se représente comme suit :

- Un contrat de travail qui est effectif rétroactivement au 4 février 2022 ;
- A une durée limitée de 20 semaines renouvelable aux mêmes conditions et par voie de résolution du conseil

Cependant, chacune des parties pourra mettre fin à cette entente prématurément, sans pénalité aucune, sur un simple avis écrit donnant un délai de 10 jours ouvrables à sa prise d'effet.

La rémunération de Monsieur Bourassa est établie en fonction d'une semaine de 35 heures, sur 5 jours et 48 périodes de paies, pour un montant annuel de 77 280\$ correspondant à un taux horaire régulier de 46\$ de l'heure. S'ajoute à cette rémunération, l'équivalent de 8.33% du salaire gagné à titre de paye de vacances, ou 4 semaines. De plus, Monsieur Bourassa aura le droit aux congés fériés statutaires payés et, pour ajouter à son salaire, un paiement minimum de 3 heures, à taux régulier, pour chaque séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil municipal.

La Municipalité ne cotisera pas au REER collectif pour Monsieur Bourassa, cet avantage étant déjà considéré dans sa rémunération.

Malgré ce qui précède, le conseil autorise le directeur général à se constituer une banque de temps accumulé pour la préparation de projets spéciaux. Cette banque de temps accumulé ne peut excéder 35 heures et sera payable à temps régulier en une ou plusieurs périodes de congé. Ces heures seront consignées et justifiées dans un registre facilement accessible. La Municipalité s'engage à lui payer le solde restant de ses heures à la fin de son contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Bourassa avise le conseil qu'il a oublié de demander une résolution concernant Clic-sécuré, un système du Ministère du revenu qui permet de donner des accès à différents intervenants. Monsieur Bourassa n'est pas mandaté, donc il a besoin d'une résolution qui le mandate à pouvoir représenter la Municipalité auprès de ClicSEQUR pour donner des accès aux personnes qui en auraient besoin. Cette résolution est proposée par André Bertrand et appuyée par Philippe Lafrenière.

32.2 Évaluation du directeur général

Monsieur Jimmy Gélinas propose, appuyé par Philippe Lafrenière, que la firme Claude Grenier Ressources Humaines ait le mandat, dès le jeudi 10 mars, de débiter la planification de l'évaluation du directeur-général. Si une entente pour un départ honorable n'est pas conclue jeudi à la rencontre, l'évaluation sera activée. Dans la mesure du possible, la Conseil souhaite avoir un rapport de l'évaluation le 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant de passer au prochain point, Monsieur le Maire Guillaume Laverdière demande aux conseillers s'ils ont des questions.

Monsieur André Bertrand fait un suivi sur la discussion du 15 novembre, lors de laquelle il était question de faire rembourrer les chaises dans le bureau. Monsieur le Maire en a parlé avec un employé dans la journée pour aller de l'avant avec le projet. Si le fournisseur est prêt à les recevoir, les chaises pourraient être envoyées au cours de la semaine, un suivi sera fait à ce sujet.

Période de questions :

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire s'adressent aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal. La période de question dure près de 15 minutes.

Clôture de la séance :

À 21 h 25, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de madame Johanne Gélinas, appuyée par monsieur Philippe Lafrenière, il est résolu que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guillaume Laverdière
Maire

Martin Beaudry
Greffier-trésorier

Je, Guillaume Laverdière, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guillaume Laverdière
Maire